



## Dégât des Eaux Fuite à priori non réparée

Par **bblaw75**, le **18/05/2013** à **16:51**

Bonjour,

Ayant subi un dégât des eaux en Mai 2011, dont l'auteur serait le voisin, ce dernier m'a dit avoir réparé la fuite immédiatement.

Or, à ce jour, le métreur étant passé constate que le taux d'humidité est toujours de 100 %. Or j'ai un délai maxi pour faire repeindre de 2 ans, ce qui mène à Avril 2013 grand maximum.

L'auteur est actuellement en vacances, comment faire pour être sûr que la fuite soit bien réparée dès qu'il rentrera ? (puisque il existe aussi des fuites cachées).

Dois-je avertir aussi mon propriétaire dès maintenant, ou attendre un peu ?

Merci.